



Assurance emprunteur

Par **Didiepox**, le **30/10/2023** à **08:24**

Bonjour,

Actuellement en arrêt (depuis le 14/03/2023), mon assureur m'a adressé un courrier le 26/07/2023 m'indiquant ne pas vouloir prendre en charge mes mensualités de prêt immobilier.

Motif : maintien de salaire

Je n'ai pas de maintien de salaire de la part de mon employeur. C'est moi qui paie une prévoyance tous les mois pour ce maintien.

Etant en arrêt, puis-je réclamer de revoir mon dossier en prenant en compte ma prévoyance?

Quels sont mes recours?

Dans l'attente de vous lire.

Bien cordialement

Par **Marck.ESP**, le **30/10/2023** à **16:30**

Bienvenue

Vous n'aviez peut-être pas retenu cette particularité, mais cela est fréquent dans ce type de contrat, si vous avez une autre assurance pour la prise en charge de l'éventuelle perte de salaire consécutive à un arrêt de travail, vous pouvez n'avoir droit à aucune indemnité ou celle-ci sera alors partielle, limitée à la perte de revenu.